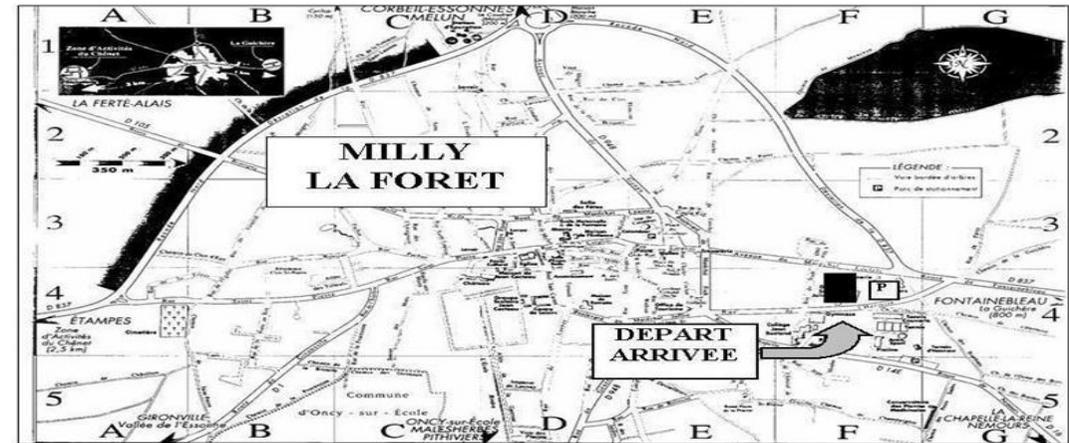


# LES ARCADES DE L'AQUEDUC

# à MILLY LA FORÊT

<b>DATE</b>	<b>Dimanche 21 avril 2013</b>
<b>LIEU</b>	Départ et arrivée au complexe sportif de Milly la Forêt
<b>PARCOURS</b>	Principalement sur des chemins forestiers. Fléché et repéré pour les 5 / 10 / 15 et les kms suivants
<b>DOSSARDS</b>	<b>A retirer à partir de 8h00 au stade .</b>
<b>RAVITAILLEMENT</b>	1 point + 1 à l'arrivée pour le 11 km et 3 points + 1 à l'arrivée pour le 23 km. En autonomie pour la randonnée de 8 km Sanitaires au gymnase
<b>CLASSEMENT</b>	Effectué par l'association A.O.C.H.S. Sud Essonne. Affichage du classement général, par catégorie, par club et pour chaque course
<b>RECOMPENSES</b>	Pour le 11 km et le 23 km aux trois premiers scratches et trois premiers et premières de chaque catégories <b>( présence obligatoire )</b> Récompense régionale à tous les participants des courses
<b>INSCRIPTIONS</b>	<b>Voir bulletin ci-joint à renvoyer avant le 18 avril 2013</b> <b>Clôtures des inscriptions 15' avant le départ des</b>
<b>ENGAGEMENT</b>	<b>9 euros pour le 11 ou 23 km jusqu'au 18 avril 2013</b> <b>Sur place + 3 euros</b>  Renseignement et résultats sur le site <a href="http://SAD-MILLY-LA-FORET.pagesperso-orange.fr">http://SAD-MILLY-LA-FORET.pagesperso-orange.fr</a>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	BOSSU Patrice 06 18 42 70 34 <a href="mailto:p.bossu@sfr.fr">p.bossu@sfr.fr</a> JOURDIN Daniel 01 64 98 75 29 <a href="mailto:dan.g.jourdin@wnandoo.fr">dan.g.jourdin@wnandoo.fr</a>



## REGLEMENT

<b>ORGANISATION</b>	<b>Association Sports Aventures Découvertes ( S.A.D. )</b>
<b>PARTICIPATION</b>	Deux courses ouvertes à tous licenciés (es) ou non licenciés (es) à partir de la catégorie cadets (tes) nés en 96/97 pour le 11km et juniors (es) nés en 94/95 pour le 23km + une randonnée de 8 km
<b>HORAIRES</b>	Départ : 9h30 pour le 23 km 9h45 pour le 11 km 9h30 pour la randonnée de 8 km
<b>ASSURANCE</b>	Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la M.A.I.F. Individuel accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. <b>Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident , de vol ou détérioration .</b>
<b>SECURITE</b>	Circulation automobile admise mais contrôlée. Chaque participant s'engage à respecter les consignes du code de la route. Assistance médicale : poste de secouriste au stade
<b>INSCRIPTIONS</b>	Pour que l'engagement du coureur soit pris en compte et pour donner lieu à la remise du dossard, le dossier devra comprendre le bulletin d'inscription, le chèque libellé à l'ordre de la S.A.D. , <b>une photocopie de la licence</b> pour les licenciés et pour les non licenciés <b>un certificat médical</b> de non contre indication à la pratique sportive, <b>datant de moins d'un an ou sa photocopie certifié conforme</b> ( par l'intéressé ).
<b>DROIT A L'IMAGE</b>	L'organisation se réserve le droit à l'image fixe ou audiovisuelle prise à l'occasion de la course, sur tout support.

**Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses**

**Avec la participation de la municipalité de MILLY LA FORÊT**  
**l'autorisation de l'Office National des Forêts et**  
**le soutien financier des artisans et commerçants de Milly la Forêt**